



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations de Taix, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 44 (du début au point 2.1) et 45 (du point 2.2 à la fin)

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BEX Fabienne, BONFANTI Djamilia, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine (pouvoir de MANUEL Christian), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), MILESI Marie, MUNOZ Sonia (à partir du point 2.2), NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine (pouvoir de CARMES Monique), SCHULTHEISS Pierre, SENDES Jean-Marc, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 11 (du début au point 2.1) et 10 (du point 2.2 à la fin)

BALARAN Jean-Marc, BARBE Christian, CARMES Monique (pouvoir à SANCHEZ Marie-Christine), MANUEL Christian (pouvoir à COURVEILLE Martine), MUNOZ Sonia (jusqu'au point 2.1), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SIBRA Jean-Michel (pouvoir à MERCIER Roland), SOURDIN Anne, TESSON Régis.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 28			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	45	Voix délibératives	48
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	45

DELIBERATION N° 2026/02/19-5.4 :
CESSION DE LA PARCELLE AE0415 DE LA ZA LES PESSAGERIES AU PROFIT DE LA SAS BRIO -
EXPERTAMIANTE

La SAS BRIO est une société créée en juillet 2023 par Sébastien BRILHAULT.
 Elle propose des services d'expertises et de diagnostics pour les bâtiments professionnels et particuliers.
 Aujourd'hui basée à Labastide de Levis, elle souhaite aujourd'hui se rapprocher du territoire de la communauté de communes Carmausin Ségala. Cette société dispose d'une clientèle locale et régionale.

Elle s'est intéressée à la zone d'activités des Pessageries sur la commune de Sainte Croix dans laquelle il reste un lot à commercialiser. La parcelle AE0415 présente une surface de 1850 m². Elle a été rebornée en décembre 2025 afin de découper la haie sud ainsi qu'une bande technique que la 3CS souhaite conserver dans son patrimoine paysager.



Pour rappel, la grille tarifaire votée par le comité syndical ACSE en séance du 5 novembre 2010 proposait, pour une surface entre 2 000 et 2 999 m², un tarif de 13,50 € HT le m².

Proposition de vente :

- Vu la présentation du projet d'implantation économique ;
- Vu la proposition financière à 13,50 € HT le m² soit 24 975 € HT ;
- Vu l'avis rendu par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP (Réf : OSE n° 2025-81326-88180 ; DS n° 27996766) le 02/12/2025 pour une durée de validité de deux ans et ayant rendu une estimation de valeur vénale à 13,50 € HT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AE0415 de la ZA Les Pessageries, au prix de 24 975 € HT (TVA en sus éventuellement) à la SAS BRIO.
- **APPROUVE** cette cession avec la condition suspensive au compromis de vente de :
 - ✓ L'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet immobilier
 - ✓ L'obtention du permis de construire en accord avec les attentes de l'entreprise
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et document inhérents à l'exécution de la présente délibération et faire réaliser les bornages de division parcellaire.

Fait et délibéré le 19 février 2026.

**Le Président,
Didier SOMEN**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOUSQUET**



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-200040905-20260219-190226_5_4-DE

